



Vol de photos sur un site marchand

Par **Aymeric002**, le **24/04/2021** à **21:42**

Bonjour,

Je vous contacte aujourd'hui pour connaître une démarche à suivre.

Je suis photographe professionnel d'immobilier et d'architecture. Il y a quelques mois j'ai réalisé un shooting pour une agence immobilière. La propriétaire du bien a mis en ligne une annonce sur Leboncoin avec MES images que j'avais vendues à l'agence. Je l'ai appelé pour lui dire qu'elle n'avait pas le droit et qu'elle devait retirer son annonce. Cela n'est toujours pas fait alors je demande répartition des préjudices. L'agence n'a pas fourni ces images à la dame qui a prit avec son téléphone mes photos sur le site, et l'agence à également fait pression sur cette personne pour retirer son annonce. J'ai les photos brutes, je peux prouver que j'en suis l'auteur. Comment dois-je procéder ? quelles sont les preuves recevables ?

Merci pour votre aide.

Par **tomrif**, le **24/04/2021** à **22:45**

bonjour,

ce n'est pas du pénal mais du civil.

si vous voulez régler le problème devant la justice, il vaut mieux faire appel à un avocat qui fera le nécessaire.